

Berne, mars 2019

84

Des soins primaires solides, une population saine : une question de juste équilibre

La part relative à la distribution mise à l'épreuve

pharmaSuisse et curafutura présentent un nouveau modèle qui valorise la remise de médicaments bon marché et qui devrait réduire les prix dans les segments moyen et élevé. La discussion est ouverte.

→ page 2

Oui à des soins primaires solides

La pétition « Bien soigné, demain aussi » est sur le point d'être lancée. On le voit déjà, la population ne veut pas mettre en péril les soins primaires de proximité et de qualité dont la Suisse dispose actuellement.

→ page 3

Commerce en ligne de médicaments OTC

Commander en ligne est pratique et populaire. La vente par correspondance de médicaments, même ceux vendus sans ordonnance, requiert une prudence particulière. Tour d'horizon des arguments.

→ page 4



À la recherche de solutions équilibrées

Bien qu'il ne soit plus utilisé pour la fabrication des médicaments, l'ancien trébuchet de pharmacien, avec ses deux plateaux en équilibre, continue de fasciner. Détrôné depuis longtemps par des appareils numériques de haute précision, il reste présent dans les vitrines, où il décore et symbolise les changements rapides que connaît notre

profession. Les soins primaires relèvent eux aussi d'un équilibre délicat : modifier un seul paramètre (comme le prévoit le Conseil fédéral avec la révision de la part relative à la distribution) suffit à déstabiliser tout le système.

Il est temps de combattre les incitations négatives dans la remise de médicaments et de promouvoir les génériques bon marché. En tant qu'association, nous nous engageons pleinement pour un système de santé qui offre un service optimal à la population avec des coûts supportables. En collaboration avec curafutura, pharmaSuisse a donc élaboré un nouveau modèle de rémunération fondé sur une base économique et qui élimine les incitations négatives, réduit les coûts, décharge les assurés et garantit la durabilité des soins primaires.

Les sondages le montrent, nos revendications sont largement soutenues par la population. Pour faire entendre ces voix, nous lancerons en avril une pétition intitulée : « Bien soigné, demain aussi ». Nous poserons ainsi les jalons des négociations pour de nouveaux modèles de traitement qui assurent des soins primaires fiables et une gestion responsable des primes. Passons à un système qui respecte l'équilibre.

Fabian Vaucher

Président de pharmaSuisse

pharmaSuisse 
Société Suisse des Pharmaciens

pharmaSuisse est l'organisation faîtière des pharmaciens. Elle s'engage dans toute la Suisse pour un approvisionnement optimal de la population en médicaments et services pharmaceutiques. Fondée en 1843, la Société Suisse des Pharmaciens compte quelque 6500 membres et 1500 pharmacies affiliées.

Plus d'informations sur : www.pharmaSuisse.org

Impressum :

dosis – Informations relatives à la politique de santé

Rédaction : Tanja Aebli | Mise en page : Patricia Reichen | Images : Marco Zaroni, shutterstock.com, Alain Roulier, Izedin Arnautovic, Marc Jacquemet |

Impression : Ackermann Druck, KÖnig

Editeur : pharmaSuisse Société Suisse des Pharmaciens |

Stationsstrasse 12 | 3097 Berne-Liebefeld | communication@pharmaSuisse.org

Remise de médicaments : nouvelle proposition de

Conjointement avec curafutura, l'association des assureurs maladie innovants, l'association des pharmaciens pharmaSuisse a élaboré un nouveau modèle relatif aux marges de distribution. L'objectif est d'éliminer les incitations négatives et de fixer la part relative à la distribution sur des bases économiques correctes et indépendamment du prix du médicament.



Le modèle, qui tient compte des critiques exprimées par des partis et diverses associations (Economiesuisse, l'Union suisse des arts et des métiers, l'association des communes suisses, Vips, Intergenerika, l'ASMC, l'ASSGP, Sciencesindustries, Pharmalog, IG e-health) lors de la procédure de consultation du modèle élaboré par l'OFSP et qui bénéficie d'un large soutien, prévoit les nouveautés suivantes :

- **La prime fixe par emballage pour les médicaments soumis à ordonnance s'élève à 14 fr. 85**, montant qui couvre les coûts du personnel engagé aussi bien pour la logistique que pour les prestations fournies aux patients, les prestations des grossistes ainsi que les coûts d'infrastructure et de loyer. Lors de la révision à venir des tarifs des prestations officielles (rémunération basée sur les prestations, RBP) les frais de personnel imputables aux prestations fournies aux patients sortiront de la marge de distribution pour être inclus dans le tarif. La marge fixe sera réduite en conséquence.
- **La prime en pourcentage par emballage pour les médicaments soumis à ordonnance s'élève désormais à 3% du prix de fabrique.** Cette dernière a été révisée dans le nouveau modèle et correspond à une compensation du capital et du risque conforme aux règles du marché pour les pharmaciens et les grossistes.
- **La prime totale par emballage s'élève à 300 francs au maximum.** Ce plafonnement permet de réduire les coûts. Toutefois, afin de ne pas compromettre la sécurité de l'approvisionnement dans le domaine des médicaments à prix élevé, il convient de mettre au point un nouveau système de rémunération logistique pour ce segment, en impliquant l'industrie.



Les partis et les associations mentionnés précédemment, de concert avec pharmaSuisse, rejettent les propositions du Conseil

pharmaSuisse et curafutura

fédéral relatives à l'adaptation de la part relative à la distribution, telles qu'il les a mises en consultation en septembre 2018, pour les raisons suivantes:

- Les incitations contre-productives lors de la remise et de la vente des médicaments seraient renforcées.
- L'encouragement à remettre des génériques bon marché serait freiné, car la marge de distribution serait encore plus importante pour les préparations originales.



Pourquoi a-t-on besoin d'un nouveau modèle de rémunération?



Les prestations de l'équipe officinale doivent être rémunérées correctement et indépendamment du prix de fabrication et de la classe de prix. Il n'est pas acceptable que les pharmacies en arrivent presque à subventionner la distribution des médicaments peu onéreux, dont la distribution ne couvre actuellement pas les coûts, par la vente de médicaments à prix moyen ou élevé.

La vente de médicaments dans le segment de prix bas ne rémunère pas, dans le système actuel, les prestations intellectuelles du personnel de pharmacie et ne couvre pas leurs coûts de logistique et de stockage. La distribution de médicaments à bas prix est hautement déficitaire, ce qui menace les soins de premier recours.

Un modèle approprié qui couvre les coûts et prévoit une part relative à la distribution cohérente permet de corriger les incitations négatives du système actuel et d'ouvrir un marché équitable pour la distribution des médicaments peu onéreux.



Quel sera l'effet du nouveau modèle sur le prix actuel des médicaments ?



Que le prix de fabrication du médicament soit de 10 millions de francs ou de 2 francs, l'expertise nécessaire et les coûts logistiques sont pratiquement identiques, seul le risque de capital augmente pour les produits onéreux. Avec le nouveau modèle, les médicaments très bon marché soumis à ordonnance deviendront un peu plus chers, car leurs prix doivent être adaptés aux coûts réels. Toutefois, pour les médicaments au-dessus de 30 francs, les prix baisseront.

C'est précisément dans ce segment que réside le potentiel d'économie pour les coûts de la santé : selon les statistiques actuelles, 2% des médicaments distribués par les pharmacies et les médecins de famille engendrent presque 60% des coûts.

Position



Promouvoir les génériques, c'est garantir la continuité des soins primaires

« La proposition de pharmaSuisse et curafutura encourage la distribution des génériques en créant des conditions identiques pour les préparations originales et génériques, et en supprimant les incitations négatives. De plus, grâce à ces nouveautés, il sera possible de faire d'importantes économies sur les médicaments onéreux prescrits aux malades chroniques. L'objectif est de rémunérer correctement les prestations des pharmaciens, indépendamment du prix de fabrication ou du prix de référence. Nous jetons ainsi les bases de soins primaires solides et durables. »



PD Dr. pharm. Marcel Mesnil, secrétaire général de pharmaSuisse

Pétition pour des soins médicaux primaires fonctionnels

Les pharmacies, les médecins de famille et les soignants assurent pour l'instant l'approvisionnement en soins primaires de proximité à toute la population. Au lieu de renforcer ce service peu onéreux et personnel, le Conseil fédéral prévoit de nombreuses mesures individuelles non coordonnées qui ne répondent pas aux demandes de la population et menacent le fonctionnement des soins primaires. Pire encore: elles menacent l'existence des pharmacies de proximité.

Et qui s'occupera de votre santé demain ?



Pour un avenir en toute sécurité

L'association des pharmaciens pharmaSuisse lancera donc en avril 2019 la pétition « Bien soigné, demain aussi » et enjoint le Conseil fédéral à prendre les mesures suivantes:

- Respecter la volonté du peuple et donc assurer à long terme le fonctionnement de soins médicaux primaires de qualité et accessibles.
- Remplacer la politique actuelle de rafistolage hasardeux par des solutions bien réfléchies, échelonnées dans le temps, globales et durables.
- Assurer une rémunération équitable des prestataires de soins primaires pour garantir la sécurité des soins médicaux de base à la population suisse

Pour plus d'information :
www.pharmaSuisse.org et
www.bien-soigné.ch (dès avril 2019)

Commerce en ligne de médicaments OTC : la sécurité d'abord

4

Si commander en ligne est rapide et pratique, il faut toutefois exercer une prudence particulière avec les médicaments, ces derniers étant tout sauf des biens de consommation courants. Pour les médicaments non soumis à ordonnance aussi, le conseil du professionnel est essentiel et utile : il sait reconnaître des interactions dangereuses et des maladies sous-jacentes tout en s'assurant que les troubles sont pris en charge et traités correctement et en toute sécurité.

Actuellement, les commerces en ligne peuvent uniquement vendre des médicaments sur ordonnance. Cela permet de s'assurer que le patient a consulté, que son état de santé est connu, et que la remise de médicaments est documentée.

Un conseil spécialisé est utile et protégé

pharmaSuisse n'est pas opposée au principe de la vente par correspondance, mais bien à la vente de médicaments sans conseil spécialisé. Ouvrir simplement la vente par correspondance aux médicaments OTC non soumis à ordonnance irait à l'encontre des conditions de protection plébiscitées par tous et prévues par la loi sur les produits thérapeutiques. De plus, appliquer des règles différentes à la vente en ligne créerait une concurrence déloyale en favorisant les commerces en ligne par rapport aux commerces stationnaires que sont les drogueries et les pharmacies, réduisant considérablement à long terme la disponibilité souhaitée et la proximité des pharmacies. C'est également l'avis du Tribunal fédéral: selon son interprétation du droit, la prescription médicale pour les médicaments non soumis à ordonnance lors de la vente par correspondance est un moyen approprié pour assurer la sécurité des patients, une pratique qui, du point de vue des coûts dans le domaine de la santé, est problématique.

Concilier les besoins de la clientèle et les dispositions juridiques relatives à la sécurité

À l'avenir, le contrôle au moyen du dossier électronique du patient serait plus efficace. C'est la raison pour laquelle conjointement avec des associations du commerce, la société faitière des pharmaciens pharmaSuisse œuvre à l'élaboration d'une solution en ligne. Le but est de créer une interface utile pour les clients entre la possibilité de commander en ligne et les conseils dispensés par un expert hors ligne. Cela permettra de tenir compte aussi bien des besoins de la population que des exigences légales en vigueur actuellement.

Pas de libre-service sans conseil spécialisé !

Le législateur a défini la catégorie E de médicaments pour les préparations ne nécessitant ni conseil médical ou pharmaceutique, ni conseil spécialisé. Ces produits peuvent donc être vendus par correspondance sans ordonnance. Toutes les autres catégories requièrent un conseil spécialisé, dispensé pour la catégorie D par les équipes des commerces spécialisés (drogueries et pharmacies) et, pour les catégories A et B, par un médecin ou un pharmacien dans le cadre d'une consultation personnelle.



Bien que ne nécessitant pas d'ordonnance, les médicaments OTC ne sont pas des biens de consommation anodins.

Position



Attention aux interactions

« Lors de l'achat de médicaments, y compris de produits OTC, il est déterminant pour la sécurité de l'automédication que la raison d'achat ou l'indication soit vérifiée par le personnel spécialisé. Ce n'est qu'après cette première étape que se pose la question du médicament adéquat. À cet égard, il est important de savoir quels médicaments prend un client et quels effets il attend d'un produit. Nombre d'entre eux pensent que la phytothérapie est inoffensive. La prise simultanée de préparations incompatibles peut engendrer un renforcement ou une réduction des effets, voire causer une perte d'efficacité de l'une ou de plusieurs préparations. Cela est non seulement indésirable, mais aussi potentiellement dangereux.

Un conseil spécialisé aux clients et une explication exhaustive qui prend en compte la combinaison des différents médicaments sont, à mon avis, toujours indiqués pour les médicaments OTC. Par ailleurs, cela vaut également pour le commerce en ligne : la sécurité des patients doit être la priorité. »

Lukas Masarik, diplôme féd. pharmacien EPF, gérant de Farmacia Delta SA à Locarno